

L'AMI DU ROI,

DES FRANÇAIS, DE L'ORDRE ET SUR-TOUT DE LA VÉRITÉ,

PAR LES CONTINUATEURS DE FRERON.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du Vendredi matin 29 Octobre.

Il est des génies timides et modestes qui ne se font connoître, que dans les grandes occasions. Mais l'élevation ne prépare que des chûtes affreuses aux hommes ordinaires. Le fauteuil de la présidence devint l'écueil ou plutôt le tombeau de la gloire du malheureux Target, dont telle est aujourd'hui la nullité qu'on m'écrivit de province pour s'informer s'il vit encore. Depuis que M. Bouche a été promu à la dignité de secrétaire, son nom, comme celui de Target, est devenu l'emblème du ridicule. Encore aujourd'hui, après la lecture du procès-verbal, il s'est livré en spectacle par un exorde bien emphatique sur *les fleurs et les épines de l'administration des municipalités, matière importante*, disoit-il, *qui n'est pas encore bien dilucidée*. L'objet et le but de ce pathos étoit de faire régler la préséance des officiers municipaux, comme fils aînés de la constitution, et de leur donner, dans les cérémonies publiques, le pas sur les administrateurs de district. Cette matière importante, *malgré les fleurs* du discours de M. Bouche, n'a pas encore paru suffisamment *dilucidée*, et l'on a décidé de passer à l'ordre du jour.

La vente des biens nationaux est une *des fleurs* les plus précieuses de l'administration des municipalités. On étoit si pressé de se débarrasser de ces dépouilles honteuses, que pour consommer plus promptement leur dispersion, on avoit imaginé de les éparpiller entre les quarante-cinq mille municipalités, parce qu'on espéroit qu'excitées par l'appât du gain, elles pourroient trouver des acquéreurs. On leur dit : Vous ferez faire à votre gré l'estimation des biens pour lesquels vous donnerez des soumissions ; et si le taux de la vente excède celui de l'estimation, le seizième de cet excédent sera le prix de votre zèle. Nous vous le cédon en vertu de notre toute-puissance, et de la pleine propriété que nous avons sur ces domaines, qui nous appartiennent par droit de conquête.

Dès-lors il y eut entre les municipalités une

louable émulation. Les soumissions pleuvoient sur le bureau ; et si le ridicule de cette farce n'eût obligé d'arrêter ce débordement de soumissions fictives, on en eût vu bientôt assez pour faire l'acquisition de la France entière.

Les municipalités firent ce calcul bien simple. Nous sommes maîtres des experts ; nous les prendrons dans notre sein : ils estimeront les biens à un quart de leur valeur au plus. S'il se présente des dupes pour acquérir, la vente nous donnera un profit considérable, outre que le prix en sera versé dans nos mains sur le champ, et qu'il n'y restera pas stérile pendant les douze années qui s'écouleront avant que nous soyons forcés de le restituer au trésor public.

S'il ne se présente pas d'acquéreurs, nous aurons toujours, pendant douze ans, l'administration de ces biens, qui, vu le taux modique de l'estimation, nous rapportera toujours plus que l'intérêt que nous serons forcés de payer, et nous en serons quitte, au bout des douze années, pour dire que les acquéreurs nous ont manqué. Ainsi, profit immense sans aucun risque ; faisons donc à l'envi des soumissions.

D'après ces combinaisons, qui ne sont pas, au reste, fort subtiles, la reine des municipalités, celle de Paris, qui est présidée par un habile calculateur, a demandé aujourd'hui qu'il lui fût vendu pour près de six millions de biens nationaux. Fondé sur le décret qui ordonne que les municipalités donneront un état détaillé des biens qu'elles veulent acheter, sans doute afin que l'assemblée sache ce qu'elle vend, le côté droit demandoit cet état ; mais le côté gauche, secondé par le président, enlève, escamote un décret de vente, sans dire ce que l'on vend. C'est ainsi que toutes les opérations de l'assemblée se font à l'aveugle et au hasard. On se charge de la dette de l'état, et on ne sait à quoi elle se monte ; on affecte, pour la payer, les biens nationaux, et on n'en connoît pas la valeur ; les impôts sont destinés à l'acquit des charges de l'état, et l'on n'a ni évalué quelles sont ces charges, ni déterminé quelle sera la masse des impositions, ni recherché ce que peut produire chacune d'elles,

ni calculé les forces respectives des contribuables, qui doivent les supporter. Enfin, aujourd'hui, on vend pour cinq millions de biens, et l'on ne s'informe ni quels sont ces biens, ni s'ils ne valent pas plus de cinq millions. Si c'est-là le règne des lumières, quel sera celui des ténèbres?

Cependant M. Martineau veut qu'on mette enfin des bornes à toutes ces faveurs indiscrettes et ruineuses, accordées aux municipalités. Leurs soumissions sont fictives, leurs estimations frauduleuses. S'il n'y a pas d'acquéreurs, l'estimation est inutile. S'il s'en présente, mettez les enchères, la dépense des estimations est perdue; elles seront toujours suspectes, *les municipalités les feront toujours comme elles le jugeront le plus avantageux pour elles*. Cependant on leur accorde encore jusqu'au 20 décembre. Mais ce jour sera l'époque fatale où les rois municipaux se verront arracher le plus beau fleuron de leur couronne.

Je ne puis assez plaindre ces officiers municipaux. d'abord les enfans gâtés de la constitution, devenus tout-à-coup l'objet de la défiance, de l'aversion de leurs propres pères. Si nos législateurs eux-mêmes, malgré l'aveuglement de la tendresse paternelle, ne peuvent s'empêcher de décrier l'institution municipale, *leur plus bel ouvrage*, à quels outrages ne sera-t-elle pas exposée de la part de ses détracteurs?

La vente des biens nationaux suffit aux besoins du moment, aux dépenses extraordinaires de la révolution. Mais pour les besoins habituels il faut des impôts, et voilà l'embarras. M. Dupont chargé de présenter un plan d'impositions indirectes, ne l'a pas dissimulé. « Nous avons, a-t-il dit, les sentimens de la philosophie dans le cœur, mais nous n'en avons pas les avoir dans la tête. » Cédébut n'étoit pas fait pour capter la bienveillance. Les auditeurs de M. Dupont ne sont pas habitués à ce langage franc et naïf de la vérité.

Cependant il renchérit encore. « Vous voulez des impositions indirectes, vous en voulez absolument, et quelques soient celles que nous vous proposerons, vous les trouverez injustes et odieuses. » Sans doute, si vous n'avez pas, comme M. Bouche, le secret d'en trouver qui soient agréables à payer. Mais voyons.

Après avoir long-tems disserté sur les impositions indirectes et sur celles des boissons en particulier, M. Dupont est venu à son projet d'imposition, prétendue indirecte, qui consiste à mettre un impôt modéré sur la production ou fabrication, et sur la première vente de toutes les boissons, dont le commerce, après cette première vente, seroit libre. Ce que M. Dupont avoit prévu est arrivé, un cri presque général s'est élevé contre son rapport, on ne lui a pas même accordé le mince honneur de l'impression; les uns croient qu'il falloit le jeter au feu; les autres qu'il falloit ajourner celui-là pour avoir le tems de s'en procurer un meilleur; M. de Sillery seul propriétaire des meilleures vignes de Champagne, qui se seroit vu ruiné par ce plan, demandoit qu'il fût

mis sur le champ aux voix, afin de s'en voir plutôt délivré.

Aussi pourquoi M. Dupont entiché du fatal système des économistes, quand on lui demande des impôts indirects, en va-t-il proposer un qui ne frappe réellement que sur les propriétaires, puisqu'il ne porte que sur la première vente, ou sur la quantité réservée pour la consommation du propriétaire?

Après ce rapport, l'assemblée ne savoit de quoi s'occuper. M. d'André lui a répété les reproches que je lui ai souvent osé faire moi-même, et qu'on lui fera toujours inutilement, d'entamer cinquante questions qu'elle ne décide pas, de voltiger, comme l'oiseau, sans but, de branche en branche; d'ajourner les questions qui l'embarrassent pour ne plus les reprendre; de n'avoir ni plan, ni suite, ni ordre; de faire ses loix, ses réformes à coups de motions, comme le fagotier fait ses fagots à coups de serpe donnés au hasard indistinctement, n'importe sur quelle branche. Il y a trois mois qu'on avoit fait serment de ne plus s'occuper des affaires particulières, et l'on ne traite que d'affaires particulières. Il y a un mois qu'on a nommé un comité central, chargé de présenter un ordre invariable de travail, afin d'accélérer le grand œuvre de la consitution; et ce comité n'a rien proposé. Je demande, disoit M. d'André, qu'il fasse son devoir, ou qu'on en nomme un autre. *Je demande qu'on organise la force publique*, sans laquelle tous nos décrets sont inutiles.

Plaintes encore plus inutiles! Vains sons qui ne frapperont que l'air! Que manque-t-il donc à la force publique? N'y a-t-il pas 45 mille municipalités autorisées à réquerir les troupes et les gardes nationales? Un corps législatif qui place et déplace les régimens à son gré? Des petits tribunaux d'inquisition établis dans tout le royaume? Deux cours inquisitoriales souveraines, fixées dans la capitale; le patriarce des inquisiteurs, M. Voydel, toujours en sentinelle dans son observatoire qui étend son sceptre de fer, d'un bout du royaume à l'autre? N'y a-t-il pas des millions de gardes qui ont juré de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'observation des décrets de l'assemblée?

Que veut donc de plus, M. d'André? Qu'on emploie ces forces au rétablissement de l'ordre, de la subordination, ou qu'on les remette entre les mains de celui seul qui a droit de les diriger et de les faire mouvoir? Et c'est précisément ce qu'on ne veut pas. Si l'ordre venoit à renaître, si la tranquillité régnoit; les mutins, les brigands ne feroient plus la loi; les vrais amis du bien public élèveroient la voix, éclaireroient la nation; les auteurs de ses maux seroient connus, démasqués, et peut-être punis: on mettroit du moins fin à leur tyrannie. Mais leur unique occupation est d'éterniser leur autorité; il leur faut des troubles intérieurs, comme il falloit jadis aux ministres, des guerres étrangères, pour se maintenir dans leurs places. Les décrets seront observés, les impôts seront payés si l'on veut, ce n'est pas là ce

qui nous inquiète. C'est notre propre sûreté qui fait l'objet de tous nos soins. Vous avez beau dire, Franc et loyal d'André, dont les intentions sont pures, quoique les avis aient été souvent bien déraisonnables, *la constitution s'achèvera comme elle a commencé* (1), au sein du désordre et de l'anarchie, au milieu des brigandages, des meurtres, des incendies; le mal ira toujours croissant, jusqu'à ce que l'excès en apporte le remède.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Et toutes les fois que vous parlerez de rétablir l'ordre et la force publique, on affectera de ne pas vous entendre, ou l'on ne vous répondra que par des cris de l'ordre du jour. Vous parlez à des sourds ou à des pécheurs obstinés, qui aiment leurs erreurs.

Pour *tuer le tems*, on se cherche querelle sur la fabrication des assignats. M. Anisson, directeur de l'imprimerie royale, demande 100 mille liv. pour cette opération; M. Didot se contente de 22 mille: la différence est grande; mais ceux qui ne connoissent pas l'inviolable probité de M. Didot, le suspectent, à cause même de son désintéressement.

» Je ne dirai pas de M. Didot, comme cet Espagnol à qui l'on proposoit une demoiselle en mariage: elle est trop riche, elle est trop belle, » il y a quelque chose là-dessous: mais je dirai qu'il ne faut pas laisser inutiles les poinçons inimitables de l'imprimerie royale. » Cette raison de M. de Mirabeau, aussi solide que sa plaisanterie étoit agréable, a fait beaucoup d'effet; mais l'économie que présente le choix de M. Didot a fait ajourner la décision.

Le Général Lameth s'est avancé dans la mêlée; *la question qui vous occupe et vous divise*, dit-il, *est infiniment importante; j'avoue qu'elle me fait trembler*. Chacun se demandoit, quel malheur y a-t-il à craindre, que le Général qui n'a jamais tremblé devant l'ennemi, pas même au couvent des Annonciades, frissonne au sujet de la fabrication des assignats? L'on a été bientôt rassuré, quand on a vu que cette frayeur n'étoit qu'une ruse de guerre du Général, pour faire triompher de MM. Anisson et Didot, un de ses protégés, qui propose de fabriquer des assignats *incontrefaisables, qui ne coûteront rien, et même rapporteront beaucoup à l'état*. On n'a pas voulu examiner la valeur de cette mine féconde, de cette invention merveilleuse qui devoit dédommager, par les assignats même, de la perte que causeroient les assignats, et nous enrichir par ce papier même qui devoit causer notre ruine. On a mis les assignats dont la fabrication ne coûteroit rien, produiroit même beaucoup, sur la même ligne que les *impôts agréables à payer* de M. Bouche, et l'on s'est contenté d'en rire.

Cependant M. de Montesquieu a cru devoir révéler à l'assemblée que les assignats inimitables du protégé M. Lameth, avoient été imités de manière

à tromper l'artiste lui-même. Alors le pauvre général qui, en commençant étoit tout pâle de frayeur, est devenu tout rouge de confusion.

Mais voilà qu'à mon tour je suis saisi de frayeur, et que je tremble que nous ne soyons bientôt inondés, comme nous l'avoit prédit M. l'abbé Maury, de faux assignats, puisque les *incontrefaisables* de M. Lameth ont été si facilement, si parfaitement contrefaits.

La dispute des assignats étant apaisée, il est arrivé à propos, pour remplir le vuide de la séance, une lettre de M. de Bouillé, qui donne le détail des excès commis par deux régimens et quelques officiers de la garnison de Bedford. On ne laisse pas transpirer quelle est l'étendue de la faute. Le comité est chargé d'en faire le rapport. Mais il est bon qu'on sache que les coupables ont cependant été provoqués par les *propos insultans de quelques habitans*, qui ont osé leur reprocher, comme un crime, cette expédition de Nancy, qui leur a mérité l'estime et l'approbation de l'auguste assemblée nationale. On sera moins étonné que ces braves militaires, échauffés par le vin, se soient livrés à quelques excès quand ils se sont vus outragés pour le dévouement généreux et patriotique qui devoit leur attirer la reconnaissance des citoyens.

J'appuie sur cette considération, à laquelle le rapporteur du comité ne fera pas autant d'attention que moi, parce que si cette circonstance ne peut excuser, elle diminue du moins, beaucoup la faute des régimens coupables.

La séance a été terminée par un rapport sur la liquidation de la dette publique. Comme il est ajourné, sur la demande de M. de Cazalès, à huitaine, et qu'il contient des articles qui fourniront à la discussion, je réserve d'en rendre un compte détaillé lors des débats.

Des troubles arrivés sous le règne du roi Jean, ou motifs d'espoir pour les amis du roi, de la loi et de la vertu.

L'autorité royale, sous les rois de la troisième race, et sur-tout sous Saint-Louis, s'étoit accrue pour le bonheur des peuples; leurs successeurs, sans avoir les mêmes vues pour le bien public, avoient de même cherché à affermir leur puissance; mais n'ayant pas su en régler l'usage, leurs sujets ne virent plus, dans l'accroissement de cette puissance, que la cause de leur oppression, et ils en devinrent moins affectionnés à leurs princes.

Lorsque le roi Jean parvint au trône, les Français, aigris par les duretés et les malheurs des derniers règnes, profitèrent de la détresse du gouvernement pour refuser au roi les secours qu'ils lui devoient, ou au moins, pour ne les lui accorder qu'en lui faisant la loi. Il faut avouer aussi que la plus grande partie de leurs griefs n'étoit que trop bien fondée. Mais si c'est un tort pour les peuples que de

(1) Expression d'un membre même de l'assemblée.

se prévaloir des malheurs et de la foiblesse du souverain, pour l'amener au sacrifice de quelques prérogatives; c'est une grande erreur de la part de l'autorité, de ne chercher que dans la force les moyens de conserver tout son ascendant et tous ses avantages. C'est alors que la modération est d'au tant plus nécessaire, qu'elle est plus constamment efficace, en ce que ne laissant aux peuples aucun motif pour déployer l'énergie dont ils sont capables, elle prévient les écarts auxquels le sentiment de leur force peut enfin les porter.

Ce fut ainsi que Charles V, le prince qui seul a obtenu le nom de sage; sut prévenir la guerre civile, apaisa les révoltes, se concilia enfin l'amour et le respect de ses sujets; et après avoir conservé la France, réduite à l'état le plus déplorable, fut un de nos rois le plus puissant et le plus respecté au dedans et au-dehors.

Quelques impressions qu'on avoit prises contre lui troublèrent d'abord les commencemens de sa régence. Les états, qu'il convoqua aussitôt; s'assemblèrent avec des dispositions peu favorables à la situation des affaires; au lieu du prompt secours dont on avoit besoin, ils ne s'occupèrent que de leurs griefs et de leurs doléances. Les besoins pressans du moment ayant porté le Dauphin à tenter une réformation des monnoies, ce fut pour les Parisiens une occasion de soulèvement: le Prince, alors, crut devoir céder, pour un tems, aux circonstances; il révoqua son ordonnance de réformation, pardonna tout, et même priva de leurs places ceux de ses officiers dont le peuple lui demandoit la destitution.

Contraint de convoquer de nouveaux états, comme il ne pouvoit leur rien refuser, il leur accorda tout. *Le gouvernement même leur fut confié; les cours furent suspendues, et il n'y eut plus de juridictions dans Paris, que les états n'y eussent pourvu;* et comme les Parisiens, sur-tout, avoient de justes raisons pour appréhender le ressentiment du prince, ils se barricadèrent au-dedans, se fortifièrent au-dehors, firent provisions d'armes; enfin, l'esprit de révolte leur fit oublier leur intérêt personnel, auquel ils eussent au-paravant sacrifié le salut de l'état.

La conduite de ces nouveaux états ne tarda pas à faire regretter l'administration royale; le dauphin crut pouvoir alors reprendre son autorité, et sa fermeté avoit déjà déconcerté les factieux, lorsque le prince le plus proche de son sang, son beau-frère le roi de Navarre, vint ranimer la discorde et les séditions. « Sire, disoit au dauphin le prévôt Marcel, faites amiablement au roi de Navarre ce qu'il vous requiert, car il convient qu'il soit ainsi. » Alors Marcel et tous les mécontents crurent leur parti assez assuré pour l'avouer par un signe de confédération. Ils prirent des chaperons rouges et bleus, et ceux même qui réprouvoient cette distinction dans leur

cœur, furent contraints d'en porter de semblables. L'Université cependant eut le courage de défendre à toutes les personnes académiques cette marque de faction. Au milieu de cette insurrection, le dauphin voulut tenter les sentimens du peuple; il se rendit aux Hales; au milieu d'eux, leur parla avec effection; tout ce qu'il leur dit fut reçu avec un applaudissement général, et dans cette journée il gagna tous les cœurs.

Cependant les chefs de la révolte, trop coupables pour se flatter d'un pardon, ne virent plus d'autre ressource pour eux que de porter leur parti aux dernières extrémités. Après avoir exercé leur vengeance et leur haine sur les premiers officiers du jeune prince, à sa vue, sous les yeux des états, ils voulurent que les députés les approuvassent, et que le dauphin continuât de leur laisser prendre part au gouvernement. Les circonstances et la nécessité ne laissant aucun prétexte à la résistance, ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent. Alors leur audace s'accrut de leurs succès; ils s'emparèrent du Louvre, qui étoit alors une forteresse, située hors de la ville, ils y trouvèrent un amas considérable d'armes et de munitions de guerre qu'ils firent transporter à l'hôtel-de-ville, et ensuite répandre dans les différens quartiers de la ville.

Tandis que la capitale étoit ainsi livrée à l'esprit de révolte, le dauphin parcourut les provinces, et s'en faisant connoître, il obtint leurs secours et réunit tous leurs suffrages. De nouveaux états qu'il assembla cassèrent tout ce qu'avoient fait les précédens et pour premier hommage, ils remercièrent le prince de ce que dans tous les tems de trouble et de calamité, il n'avoit pas désespéré du salut de la France.

Ce caractère de douceur et cette bonté du prince eurent enfin leur effet, les parisiens libres désormais, par la mort de Marcel et de ses complices, de suivre leurs sentimens naturels, appelèrent le prince au milieu d'eux et l'y reçurent avec toutes sortes de bénédictions et de protestation de fidélité.

Il se rendit au parlement, et après lui avoir déclaré qu'il avoit toujours compté avec confiance sur le retour du tems où il seroit libre de suivre les mouvemens de sa justice, il rétablit dans leurs fonctions les officiers qu'on l'avoit auparavant forcé de destituer.

Cette démarche accrut le respect et l'amour de la nation pour sa personne, il ne tarda pas à en recueillir les effets. La noblesse, outre les subsides qu'elle payoit, s'obligea à le servir pendant un mois à ses dépens. La ville de Paris lui fournit des troupes, les autres villes firent des efforts proportionnés, et il se vit en état de s'opposer et aux ennemis du dehors et aux brigands qui infestoient l'intérieur. Il obtint tout ce qu'il demanda pour la rançon de son père, et lui rendit, avec son royaume, l'autorité affermie sur l'amour et la confiance des peuples.